

Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 21 janvier 2014: «Pour le maintien de l'installation de jeux de Baby-Plage».

Rapport de M. Georges Martinoli.

Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal lors de sa séance du 21 janvier 2014. La commission s'est réunie les 27 janvier 2014 et 12 janvier 2015 sous les présidences de M^{me} Sophie Courvoisier et M. Pierre Rumo. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Tamara Saggini et M. Andrew Curtis, que le rapporteur remercie pour la qualité de leur travail.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 27 janvier 2014

Audition de M^{me} Claudia Blaser, membre du comité de l'association Cheetah Baby-Plage, MM. Olivier Morand, Frédéric Spycher et Roman Juon, amis de l'association, M. John Rothenbuhler, constructeur des jeux de Baby-Plage, M. Jean-Georges Ernst, concepteur et constructeur des jeux

M. Morand présente la pétition. Le comité et les amis de l'association se sont mobilisés lorsqu'ils ont appris que le site était menacé. La place de jeux est exceptionnelle et tout le monde est de cet avis. Ils ont constaté, au moment de la demande de la fermeture du site, que les conflits entre la Ville de Genève et l'Etat de Genève résultent d'une incapacité à trouver une solution, car ils se rejettent la responsabilité. Les pétitionnaires ont récolté les signatures en plein hiver et ont reçu un soutien d'une très grande partie de la population. Il est consternant de constater qu'une telle place de jeux construite et tenue par des bénévoles presque sans aucune aide de la Ville de Genève soit si rapidement mise au ban. Selon eux, elle fait partie du patrimoine culturel de la Ville de Genève et il faut tout mettre en œuvre pour la conserver. Cette installation pourrait en effet être mieux sécurisée en faisant l'examen de conformité aux normes européennes moyennant une collaboration entre les trois parties: l'association, la Ville de Genève et l'Etat de Genève. La sécurité des jeux était assurée jusqu'en 2013 d'une part par les constructeurs (3 à 5 fois par semaine) et d'autre part par un examen régulier d'un contrôleur des places de jeux de la Ville de Genève. Depuis 13 ans d'exploitation,

il n'y a pas eu d'accident pour cause technique. La question de la sécurité est réapparue lorsque la Ville de Genève a interpellé l'Etat de Genève à ce sujet. La police du feu est intervenue et a dit que la hauteur de chute était importante, que le sol n'était pas amortissant, qu'il y avait beaucoup d'obstacles, et que les cordages n'apportaient pas de sécurité. Cependant, les auteurs de la pétition constatent que la contrainte de la hauteur de chute n'est pas problématique, les normes européennes prescrivant une hauteur de moins de 3 m, le sol en sable est conforme aux normes européennes, mais on pourrait améliorer sa qualité, car il est très compact. Les bancs qui sont des obstacles pour la sécurité pourraient simplement être déplacés, et les cordages n'ont jamais été remis en question par l'organisme suisse, le Swiss TS, chargé des contrôles de sécurité. L'expertise faite par M. Sormani a cherché à fossoyer l'installation plutôt que de trouver des solutions.

En conclusion, les pétitionnaires demandent une table ronde avec tous les acteurs concernés afin de trouver une solution pour le maintien et la pérennisation du site, avant le printemps.

M^{me} Blaser explique que Baby-Plage est né en l'an 2000 avec une balançoire, que M. Tornare avait autorisée à laisser. M. Ernst a continué de construire des installations en pneus et des chambres à air. M. Tornare a toléré et accepté les jeux de Cheetah Baby-Plage en tant que place de jeux expérimentale issue d'une initiative citoyenne. Certains platanes en Ville de Genève ont dû être abattus à cause du chancre coloré, mais cette maladie n'a heureusement pas touché les platanes de Baby-Plage. On a proposé aux constructeurs des attaches pour protéger les arbres; à ce moment la question de la sécurité n'entrait pas encore en question. Tout s'est un peu perdu, de même que le travail du sable pour qu'il devienne plus amortissant. L'association s'est créée en 2004 dans le but de maintenir et pérenniser le site. Ils ont aussi un site internet (<http://www.cheetah-babyplage.ch>). La table ronde sera réellement bienvenue.

M. Ernst précise qu'au départ les jeux auraient dû être faits avec des cordes, mais elles ont été volées. Il s'est demandé par quoi on pouvait les remplacer et il a commencé à utiliser des jantes et des pneus, les plus solides sont ceux de course. Les jeux ont été construits en fonction des enfants et de leurs réactions. Sur cette place de jeux, les parents sont en collaboration avec les enfants. L'éclairage de nuit a permis l'utilisation de cet endroit également par des jeunes adultes ou même des adultes.

Un commissaire demande s'il est possible d'obtenir l'expertise du Service du feu et si la démarche de 2013 est proactive.

M^{me} Blaser explique que c'est une décision suivie d'un recours. Elle enverra les deux documents à la commission des pétitions. Par rapport à la sécurité, ils ont voulu savoir ce qu'il se passait. Ils ont fait une charte basée sur celle du skate-park pour le site. Lors d'une table ronde en novembre 2012 avec M^{me} Widmer,

directrice du Service des écoles, M^{me} Lücker-Babel, juriste du département de la cohésion sociale et de la solidarité, a dit qu'elle allait analyser cette charte, mais elle n'a jamais donné de retour. M. Castagna, responsable pour la sécurité des places de jeux, a proposé à l'association en mars 2013 au téléphone de faire profil bas pour qu'on ne parle pas trop d'eux, mais qu'ils puissent garder cette place. Ensuite, ils ont donc récrit à M^{me} Alder pour avoir des clarifications et elle a répondu que le Service du feu devait faire un test et après ils ont reçu une missive avec les résultats. Ils ont reçu des subventions de la Ville de Genève et des rapports d'expertise par un expert des places de jeux. C'est de la tolérance active. La place de jeux n'est cependant mentionnée sur aucun recueil de la Ville de Genève, mais uniquement sur le site internet.

Un commissaire demande si leur subvention est prévue dans le budget 2014.

M. Spycher explique que la décision a dû bloquer la subvention, car ils n'ont rien reçu.

Le commissaire demande alors s'ils ont eu une action en justice pour accident, car actuellement le nombre de parents pointilleux est élevé.

M. Ernst répond que non. Il y a eu une menace d'une fille qui s'est fait une égratignure à la joue, mais il n'y a pas eu de suite. Les parents sont impliqués, c'est une des vertus pédagogiques du lieu.

Un commissaire demande ce qu'il en est de la chute des branches d'arbre.

M. Morand explique qu'il a questionné un ingénieur civil quant au fait d'intervenir sur les branches. Il faut simplement haubaner les branches les plus sollicitées.

M. Ernst a observé la qualité des branches mortes. Les platanes sont particulièrement exposés, mais il n'y a rien de plus gros que deux doigts qui tombe. Par rapport aux autres platanes, ils ont de la chance. Les branches où sont accrochés les jeux se renforcent. Ils ont souvent demandé au Service des espaces verts (SEVE) de venir faire des contrôles mais il n'est jamais venu.

M^{me} Blaser ajoute que l'élagage des platanes a été jugé nécessaire et demandé par l'association et le SEVE à maintes reprises mais n'a pas été effectué depuis plusieurs années.

La présidente demande si les amis de l'association sont constitués en un organisme formel et de combien est la subvention.

M. Spycher dit que c'est informel.

Un commissaire répond après vérification que la subvention accordée par la Ville de Genève est de 10 300 francs et la ligne est inscrite au budget 2014. A leur place, il s'inquiéterait de ne pas avoir reçu d'information.

M. Morand remarque, en tant qu'observateur externe, que c'est maintenant qu'ils auraient besoin de ces sous, car ils vont avoir besoin d'un expert suisse qui va faire un rapport pour avancer sur le dossier et c'est cher.

Un commissaire demande s'ils ont eu des nouvelles de l'Etat de Genève.

M^{me} Blaser répond par la négative.

Un autre commissaire demande si l'association a une assurance responsabilité civile.

M^{me} Blaser dit qu'elle est valable pour les constructeurs. Il est difficile d'en obtenir une pour les jeux construits avec du matériel recyclé. Ils sont inquiets en permanence.

M. Ernst note que les meilleurs pilotes d'essai sont les personnes enivrées en semaine après les Fêtes de Genève. A plusieurs reprises, il s'est caché pour les observer; les jeux ont très bien tenu.

Un commissaire les informe que s'ils ne demandent pas de cotisation aux membres, ils deviennent responsables de ce qui se passe dans l'association.

Un autre commissaire demande si M. Ernst construirait les jeux différemment aujourd'hui, si les cordes n'avaient pas été volées.

M. Ernst déclare sans hésiter que non. Actuellement ils ont trouvé des techniques sans frottement sur les plus grosses branches, tout est très solide et fiable.

M. Rothenbuhler le confirme.

M. Juon ajoute qu'il s'est occupé pendant vingt ans des places de jeux de la Ville de Genève. A Baud-Bovy, tout a été démonté et remis aux normes. Il trouve que c'est important que les enfants apprennent quelque chose sur une place de jeux, et il souligne donc l'importance de cette place de jeux.

Discussion

La présidente note l'existence d'une motion d'urgence envoyée à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. Elle propose de demander à cette commission d'envoyer la pétition pour ne pas faire le travail à double.

Un commissaire propose de suspendre l'objet le temps de recevoir la réponse de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse et d'avoir tous les documents.

Un autre commissaire précise que même s'il y a peu d'accidents, cela ne veut pas dire qu'il n'y en aura jamais. On ne pourra jamais éviter totalement les accidents, il faut rester prudent.

Vote

Par 11 oui (1 EàG, 1 Ve, 3 S, 3 PLR, 1 PDC, 2 UDC) et 1 abstention (MCG), le gel temporaire de la pétition est accepté en attendant d’aviser avec la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse le renvoi à la commission des pétitions de la motion et en attendant la réception des documents des pétitionnaires.

Séance du 12 janvier 2015

Discussion et vote

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois soutient la pétition. Cependant, les pétitionnaires ayant déjà obtenu ce qu’ils cherchaient, elle estime qu’il n’est pas nécessaire de renvoyer ladite pétition au Conseil administratif (la pétition étant devenue obsolète). Le Mouvement citoyens genevois votera donc le classement de la pétition.

Un commissaire du Parti libéral-radical estime qu’une pétition n’ayant plus de raison d’être, car les pétitionnaires ont déjà obtenu gain de cause, devrait *de facto* être classée. Le Parti libéral-radical votera donc le classement de la pétition P-317.

Un commissaire des Verts ne partage pas l’opinion du Mouvement citoyens genevois et du Parti libéral-radical. L’objectif ici serait d’envoyer un message au Conseil administratif: il estime qu’il faut stopper «l’américanisation» de la société en voulant sécuriser chaque aspect de la vie de la population. Le renvoi de cette pétition démontrera au Conseil administratif le soutien du Conseil municipal à ces jeux et exhortera le Conseil administratif à faire preuve de plus de courage dans ses décisions à venir. Les Verts voteront donc le renvoi de la pétition au Conseil administratif.

Une commissaire du Parti socialiste soutiendra également le renvoi de cette pétition au Conseil administratif. En effet, bien qu’un arrangement ait pu être trouvé, elle a entendu qu’il y aura une demande de crédit pour rénover ces jeux. Le renvoi de cette pétition au Conseil administratif revient donc à soutenir les pétitionnaires dans leur projet ainsi que dans leur future demande de crédit.

Un commissaire d’Ensemble à gauche affirme que son groupe soutiendra cette pétition, dans une perspective de soutien général aux partenariats publics/associatifs.

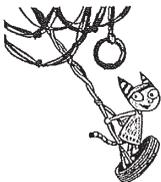
Un commissaire de l’Union démocratique du centre votera le renvoi de cet objet au Conseil administratif au nom de son groupe.

Vote

Par 7 oui (2 EàG, 3 S, 1 Ve, 1 UDC) contre 5 non (1 PDC, 3 PLR, 1 MCG), le renvoi au Conseil administratif de la pétition P-317 est accepté.

Annexe: pétition P-317

P 317



ASSOCIATION CHEETAH - BABY PLAGE

1200 Genève

www.cheetah-babyplage.ch / email : infosite@cheetah-babyplage.ch

Monsieur Pascal Rubell
Président du Conseil municipal
Palais Eynard,
Rue de la Croix-Rouge, 4
1204 GENEVE

Genève le 13 janvier 2014

Concerne : Pétition pour le maintien de l'installation de jeux de Baby-Plage.

Monsieur le Président,

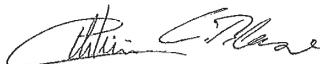
L'association Cheetah-Baby Plage a décidé de vous adresser une pétition pour le maintien de l'installation de jeux de Baby-Plage ceci en complément de celle que nous adressons au Grand Conseil du canton de Genève.

L'installation lancée en 2000 sur le site de Baby-Plage constitue plus qu'une simple aire de jeux. Unique en son genre, parfaitement intégrée, elle synthétise créativité, développement durable, expérience citoyenne et responsabilisation. Des valeurs aussi fortes qu'actuelles. A l'heure où tout concourt à la standardisation, à la normalisation, l'installation de jeux de Baby-Plage offre une approche réellement originale et humaine, ce qui lui vaut son immense popularité. Espace ouvert sans règlement particulier, elle dispose de vertus pédagogiques en éveillant la prudence de l'enfant et en l'incitant à se responsabiliser. En cela, elle ne présente pas un contexte plus dangereux que les arbres de n'importe quel parc dans lesquels les enfants peuvent grimper. En 13 ans, des dizaines de milliers de jeunes et de moins jeunes ont utilisé l'installation sans qu'aucun accident grave pour cause technique n'ait été signalé.

Nous vous demandons monsieur le Président de transmettre cette pétition au Conseil municipal pour qu'il nous auditionne dans les meilleurs délais.

Nous vous présentons nos salutations distinguées.

pour l'association Cheetah-Baby Plage,


Philippe Marinoni Claudia Blaser

